

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh GocceBucato con Ammorbidente – Provenza

Code des commerces : A47-005

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: HQD1-K06P-N00H-C66R

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Gouttes à lessive avec adoucissant - Parfum avec fixateur pour plus de performance

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

aqua, parfum, dihydrogenated tallow hydroxyethylmonium methosulfate, Limonene, linalool, isopropyl alcohol, coumarin, 4-tert-butylcyclohexyl acetate, hexyl cinnamal, methylundecanal, pinus palustris oil, benzalkonium chloride, dimethicone, eucalyptus globulus extract, steareth-21, alcohol, amines, c12-16-alkyldimethyl

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, parfums., a-Hexylcinnamaldehyde, Coumarin, ALPHA ISOMETHYLE IONONE, Eugenol, D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), 5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, parfums., Citronello, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, a-Hexylcinnamaldehyde, Benzyl salicylate, Coumarin, 5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, parfums., Citronello, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, a-Hexylcinnamaldehyde, Benzyl salicylate, Coumarin, 5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, parfums., Citronello, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, a-Hexylcinnamaldehyde, Benzyl salicylate, Coumarin, 15% < 30% parfums., 5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), a-Hexylcinnamaldehyde, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, Citronello, Geraniol, Coumarin, Citrale, Benzyl salicylate, Linalool, Isoeugenol, 15% < 30% parfums., 5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, Citronello, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, a-Hexylcinnamaldehyde, Benzyl salicylate, Coumarin, 5% < 15% parfums., agents de surface cationiques, < 5% Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, agents de surface non ioniques, Benzyl salicylate, Coumarin, ALPHA ISOMETHYLE IONONE, a-Hexylcinnamaldehyde, Eugenol, D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), 5% < 15% parfums., agents de surface cationiques, < 5% Linalool, D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), Citronello, Coumarin, Eugenol, Alpha isomethyl ionone, 5% < 15% parfums., agents de surface cationiques, < 5% D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), Linalool, Coumarin, a-Hexylcinnamaldehyde, 5% < 15% parfums., agents de surface cationiques, < 5% D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), Linalool, Coumarin, a-Hexylcinnamaldehyde

Teneur en COV prêt à l'emploi: 2,73 %

UFI: HQD1-K06P-N00H-C66R

**2.3. Autres dangers**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

**RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Pas pertinent

**3.2 Mélanges**

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	>= 5 < 15%	NC	ND	157905-74-3	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
dipentène Note: C	>= 1 < 5%	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	601-029-00-7	5989-27-5	205-341-0	01-2119529 223-47-000 1
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol - FEMA 0	>= 1 < 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	ND	18479-58-8	242-362-4	01-2119457 274-37
linalol	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	603-235-00-2	78-70-6	201-134-4	01-2119474 016-42-000 0
coumarine	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373	ND	91-64-5	202-086-7	01-2119943 756-26-000 0
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	ND	32210-23-4	250-954-9	01-2119976 286-24
cinéole - FEMA 2465	>= 0,1 < 1%	Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, H317	ND	470-82-6	207-431-5	01-2119967 772-24
Hexyl cinnam-aldehyd	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411	ND	101-86-0	202-983-3	01-2119533 092-50
2-Methyl undecanal - FEMA 2749	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	ND	110-41-8	203-765-0	01-2119969 443-29-000 0
Huile de pin	>= 0,1 < 1%	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315;	ND	8002-09-3	692-006-0	NR

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411				
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100	ND	68424-85-1	270-325-2	NR
Reaction mass of 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411	ND	ND	943-728-2	01-2119982 384-28-xxx
éthanol	< 0,1%	Flam. Liq. 2, H225	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## **RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## **RUBRIQUE7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

TWA: 30 from AIHA

TWA: 165.5 (mg/m<sup>3</sup>) from AIHA

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m<sup>3</sup>

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,00191 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000191 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,058 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,0191 (mg/l)

STP = 2,96 (mg/l)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: linalol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,8 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,7 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

- Substance: Hexyl cinnam-aldehyd

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,000078 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 0,00628 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,03 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 47,7 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,003 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 4,77 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 9,51 (mg/kg Sol)

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00016 (mg/l)

STP = 0,4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

Ne pas laisser ce produit chimique contaminants de l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	3-4	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	>65 °C	
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	0,95 - 1,00 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	indéfini	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 2,73 %

## RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 43.274,2 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: dipentène: DL50 Orale-rat-4.400 mg/kg

Remarques : Comportementale : changement dans l'activité motrice (test spécifique). Trouble respiratoire, peau et phanères :

Autres : cheveux. Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5,000 mg/kg

2,6-diméthyl-7-ène-2-ol: DL50 Orale-rat-3.600 mg/kg

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5,000 mg/kg

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Rats (10 par dose, le sexe et souche non déclarés) ont été administrée 4-tert-butylcyclohexyl acétate par gavage à 5000 mg/kg-bw. Aucune information sur la mortalité a été signalée

Lapins (4, sexe et souche non déclarés) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à 5000 mg/kg-bw. Un lapin est mort.

Hexyl cinnam-aldehyd: Orale (rat) LD50: 2450 mg/kg

éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: 2,6-diméthyl-7-ène-2-ol: Peau-lapin

Résultat : Une peau légère irritation-24h

(Test de Draize)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Lapins (espèces, le sexe et nombre non précisé) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à des oreilles et le dos. Observations des backs incluait un érythème très léger après 1 et 5 min, grave érythème et œdème léger à 15 min et grave érythème et œdème à 20 heures. Le huitième jour, légère rougeur et mise à l'échelle graves ont été observés. Observations des oreilles incluent grave érythème et œdème avec formation de cloques après 20 heures. Nécrose sévère a été enregistrée le jour 8. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) 4-tert-Butylcyclohexyl acétate était irritant pour la peau de lapin

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

2,6-diméthyl-7-ène-2-ol: Yeux-lapin

Résultat : Une irritation oculaire modérée

(Test de Draize)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Inculquer des lapins albinos (3/sexe dose non précisé) portion de 0,1 mL de solution de 0,625 % (véhicule non déclaré) dans le œil droit de chaque lapin avec aucun autre traitement tandis que le œil gauche sert de contrôle. Scores ont été enregistrées selon l'échelle de Draize. Légère irritation modérée avec conjonctival chémose et décharge ont été observées dans tous les trois lapins (score moyen pour rougeur et 1,9 pour 1 chémose). Tous les yeux autorisé par jour 4. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl a causé une irritation des yeux de lapin.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

2,6-diméthyl-7-ène-2-ol: Test de maximisation

N'a pas causé de sensibilisation sur l'âme de laboratoire

coumarine: Test : Sensitization par inhalation : Inhalation espèces : Rat = 293 mg/kg

Test : Sensitization par inhalation : Inhalation espèces : souris = 196 mg/kg

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

(e) mutagénicité sur cellules germinales: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Salmonella typhimurium souches TA98, TA100, TA1535, TA1537 et Ta 1538 ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à 8 à 5000 g/plaque lors d'un essai de mutation réverse sur bactéries en présence et en absence d'activation métabolique. Les contrôles positifs et

négatifs ont été utilisés, mais leur réponse n'a été fournie. Une cytotoxicité a été observée à et au-dessus de 200 g/plaque.

4-tert-Butylcyclohexyl acétate n'était pas mutagène dans cet essai.

(f) cancérogénicité: dipentène: Cancérogénicité-rat-Oral

Tumorigènes : Cancérogène par critères RTECS. Rein, uretère, la vessie, des tumeurs rénales. Effets tumorigènes : Tumeurs du testicule.

Cancérogénicité-souris-Oral

: Agent tumorigène équivoque Tumorigenic d'après les critères RTECS. Gastro-intestinal : tumeurs.

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas être classé quant à sa cancérogénicité basée sur sa classification CIRC, ACGIH, NTP ou EPA.

CIRC : Groupe 3-3: inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (D-limonène)

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Dans une toxicité pour le développement mis à jour le dépistage (OCED TG 421), CrI: CD rates gravidés (SD) ont été administrée acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (un mélange de 71 % 28 % trans et cis) dans de l'huile de maïs par gavage à 0, 40, 160 ou 640 mg/kg-poids corporel par jour pendant les jours de gestation 7 20. Rats ont été sectionnés à la césarienne sur 21 jours de gestation et examiné pour le nombre et la répartition des corps jaunes, de sites d'implantation et de placenta. Foetus vivants et morts et résorptions précoces et tardives ont été enregistrées. Foetus ont été examinés Sex-ratio, brutes extérieures et aux modifications des altérations squelettiques et des tissus mous. Il n'y a aucun effet sur le poids corporel de la mère, prise de poids, poids organe ou de la consommation de nourriture. Pup viabilité, poids corporel, observations externes et un examen microscopique a montré aucune modifications importantes qui pourraient être liées à l'administration de la substance

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé:

Contact avec les yeux : Un contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau provoquant une dermatite dans certains cas.

Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif avec pour conséquence des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

dipentène:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4400

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol:

Peau-lapin

Résultat : Une peau légère irritation-24h am

(Test de Draize)

Yeux-lapin

Résultat : Une irritation oculaire modérée

(Test de Draize)

DL50 orale (rat): 3 600 mg/kg

DL50 par voie cutanée (lapin) &gt; 5 000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3600  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

**linalol:**

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2790  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5610  
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 307

**coumarine:**

DL50 orale aiguë chez le rat : 293mg/kg  
DL50 orale aiguë chez les souris : 196mg/kg  
Date de l'irritant : non déterminé  
Données par inhalation : non déterminé  
Données de mutagénicité : non déterminé  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 293  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 242

**acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:**

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

**cinéole:**

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2480  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

**Hexyl cinnam-aldehyd:**

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2450

**2-Methyl undecanal:**

DL50 Orale - rat -> 5 000 mg / kg  
DL50 Cutané - chez le lapin -> 10 000 mg / kg  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 10000

**Huile de pin:**

Irritabilité primaire  
- sur la peau : irritant  
- sur les yeux : modérément irritant  
- inhalation : aucune  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3200  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) > 2000

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340  
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

**Reaction mass of 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde:**

DL50 Orale (rat): 3900 mg / kg pc  
DL50 cutanée (lapin):> 5000 mg / kg pc  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3900  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

**éthanol:**

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.  
RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.  
Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les

système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.  
MIGNON MIGNON.  
Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.  
AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

fish, CL50 : 1,91 mg/l (OECD 203 (96h))

daphnia, CE50 : 2,23 mg/l (EU Method C.2 (48h))

alga, C150 : 2,14 mg/l (OECD 201 (72h))

C(E)L50 (mg/l) = 1,91

dipentène:

Toxicité pour les poissons CL50-Pimephales promelas (vairon)-0.702 mg/l-96,0 (h)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-69,6 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 0,702

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol:

CL50 96 h = 4,81 mg/l EPA ECOSAR

Daphnia magna 48 hrs CL50 = 5,70 mg

Algues vertes 96 heure NOEC, LOEC LOEL ou NOEL, EC50 = 3,88 mg/l

C(E)L50 (mg/l) = 4,81

linalol:

C(E)L50 (mg/l) = 27,799999

coumarine:

Toxicité pour les poissons CL50-Poecilia reticulata (guppy)-56 mg/l-96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CL50-Daphnia magna (daphnie)-13,50 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 13,5

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

Ide doré (Leuciscus idus) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de 0, 10, 13, 16 et 20 mg/L dans des conditions statiques pendant 48 heures. Marlowet EF a été utilisé comme agent

solubilisant. La mortalité a été de 0, 10, 100 et 80 % à 10, 13, 16 et 20 mg/L.

48-h CL50 = 14 mg/L

Puces d'eau (*Daphnia magna*) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de 2,8 à 28,4 mg/L (concentrations mesurées, 2,4 à 28,4 mg/L) dans des conditions statiques pendant 48 heures.

CE50-48 h = 23,4 mg/L

C(E)L50 (mg/l) = 14

cinéole:

C(E)L50 (mg/l) = 102

Hexyl cinnam-aldehyd:

Toxicité pour les poissons d'eau douce: CL50 aiguë > 1-10 mg / L

Invertébrés d'eau douce Toxicité: CE aiguë <1 mg / L

Toxicité algale: CE aiguë <1 mg / L.

C(E)L50 (mg/l) = 0,99

Huile de pin:

Ne pas pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts. Danger pour l'eau potable même en cas de pertes de temps dans le sous-sol de petites quantités de produit.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

C(E)L50 (mg/l) = 0,01 100

100

Reaction mass of 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde:

La toxicité aiguë de Ligustral / Cyclal C / Trigustral pour la truite arc-en-ciel de poissons d'eau douce (*Oncorhynchus mykiss*) a été étudiée et a donné une valeur CL50 sur 96 heures de 7,5 mg / L avec des limites de confiance à 95% de 5,6 à 10 mg / L. La concentration avec effet observé la plus faible a été considérée comme étant de 10 mg / L. La concentration sans effet observé était de 5,6 mg / L.

La toxicité aiguë de Ligustral / Cyclal C / Trigustral pour la daphnie d'eau douce a été étudiée et a donné une valeur de CE50 sur 48 heures de 22,4 mg / L. L'EC100 était considéré comme étant de 40,3 mg / L. La concentration sans effet observé était de 12,4 mg / L.

La CE50 de 72 heures (biomasse) de Ligustral / Cyclal C / Trigustral à *Scenedesmus subspicatus* basée sur les concentrations nominales était de 28 mg / l avec des limites fiduciaires à 95% de 19 et 42 mg / l.

La CE50 de 72 heures (taux de croissance) de Ligustral / Cyclal C / Trigustral à *Scenedesmus subspicatus* basée sur les concentrations nominales était de 31 mg / l avec des limites fiduciaires à 95% de 23 et 43 mg / l.

La CSE0 de 72 heures basée sur les concentrations nominales était de 10 mg / l.

C(E)L50 (mg/l) = 7,5

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol:

72 % en vingt-huit jours lors d'un test OECD 301 b

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode: OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Relativement aux substances contenues:

coumarine:

Bioaccumulation Leuciscus idus melanotus-3 d-46 ; CG/l

Facteur de bioconcentration (FBC) :< 10

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucunes données disponibles.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

## **RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Aucun

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun

### **14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:  
HP14 - Écotoxique

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

---

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---